



infos

LOCATAIRES



COVID-19
PROTECTION CIVILE
Plateforme
Téléphonique
Solidaire

PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE SOLIDAIRE : 4 200 appels émis

Vous avez plus de 70 ans et vivez seul ou avec une personne de plus de 50 ans ? Vous faites probablement partie des 1 960 locataires contactés par la Protection civile, dans le cadre d'un partenariat avec l'Office. Confidentiels, ces échanges téléphoniques permettent de s'assurer de vos besoins et de faire le lien avec les structures dédiées en cas de difficultés. À la mi-mai, 4 200 appels ont été émis.

Mai
2020



www.oph-plainecommunehabitat.fr
@plainecommune.habitat @Plaine Co Habitat

DÉCONFINEMENT

L'Office reprend progressivement ses activités

Tout au long du confinement, Plaine Commune Habitat est resté mobilisé à vos côtés mais a dû adapter son niveau d'intervention. Avec l'annonce du déconfinement, l'Office s'est engagé dans une nouvelle phase avec la reprise progressive de l'ensemble de ses missions, dans le respect des recommandations sanitaires pour assurer votre protection comme celle de ses salariés.

Depuis le 18 mai, les lieux d'accueil sont de nouveau accessibles sous

certaines conditions :

■ Accueil régulé en loges, sous réserve de l'application des gestes barrières et de distanciation physique.

■ Accueil au siège et en agence uniquement sur rendez-vous pour le traitement des urgences.

Au cours des mois de mai et juin, la priorité est donnée au traitement des situations relevant de l'urgence, l'accompagnement et le suivi social des locataires et la reprise de chantiers de travaux.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration pour la réussite collective de cette phase de déconfinement.

LES RÈGLES D'ACCUEIL :

-  Privilégiez le contact téléphonique. Au siège comme en agence, seules les urgences sont reçues et uniquement sur rendez-vous.
-  Soyez seul lors de votre venue.
-  Utilisez le gel hydroalcoolique en entrant.
-  Portez un masque.
-  Gardez une distance d'un mètre.
-  Utilisez votre propre stylo.

POUR VOTRE PROTECTION :

- Nos lieux d'accueil sont nettoyés et désinfectés de façon régulière.
- Des plexiglass sont installés sur les banques d'accueil.
- Du gel hydroalcoolique en libre-service.



Incendie

Redoublons de vigilance et adoptons les bons réflexes !

En France, un incendie se déclenche toutes les deux minutes. Face à ce chiffre qui fait froid dans le dos, l'Office appelle les locataires à redoubler de vigilance. Plusieurs incendies se sont déclarés ces dernières semaines dans le patrimoine de l'Office. D'importants dégâts sont à déplorer et, fort heureusement, aucune perte de vie humaine. Un incendie est vite arrivé.

Pour vous en prémunir adoptez ces quelques conseils :

- Libérez les paliers, balcons et couloirs d'objets encombrants. Ceux-ci favorisent la propagation du feu.
- Débranchez les chargeurs inutilisés et ne surchargez pas les prises électriques.
- Eloignez les allumettes et briquets de la portée des enfants.
- Pensez à vérifier régulièrement le fonctionnement de votre détecteur de fumée.
- Assurez-vous que les mégots de cigarettes soient éteints avant de les jeter à la poubelle.

Que faire en cas d'incendie ?

- **Appelez les pompiers (18 ou 112)** et alertez les occupants de l'immeuble.
- Si l'incendie se déclare au-dessous de votre logement ou sur le même palier, restez chez vous en fermant portes et fenêtres pour limiter les appels d'air. Mettez du linge mouillé au bas des portes.
- Si l'incendie se déclare au-dessus de chez vous, quittez votre logement en fermant bien les portes et les fenêtres derrière vous. Descendez par les escaliers, n'utilisez pas l'ascenseur.

■ L'ASSURANCE HABITATION EST OBLIGATOIRE

et vous assistera en cas de sinistre (hébergement provisoire, dédommagement des pertes et dégâts...). Soyez assuré en permanence et transmettez votre attestation à jour à votre agence.



Loyer : des modes de paiement simplifiés



Par carte bancaire : paiement sécurisé

Rendez-vous sur www.oph-plainecommunehabitat.fr muni de votre avis d'échéance et de votre carte bancaire. Il vous suffit de renseigner les informations demandées et de suivre les instructions jusqu'à la validation du paiement sécurisé.



Par prélèvement automatique : 4 dates au choix

Souple et sécurisé, vous avez le choix entre 4 dates de prélèvement : 1^{er}, 5, 10 ou 15 de chaque mois. Seul le loyer est prélevé. Les régularisations de charges et les autres factures ponctuelles font l'objet d'une facturation distincte. Pour en bénéficier, contactez votre agence aux coordonnées habituelles.

Limitez vos déplacements et simplifiez-vous la vie en optant pour le paiement de votre loyer par carte bancaire ou par prélèvement automatique.

■ DES DIFFICULTÉS POUR PAYER VOTRE LOYER ?

Contactez sans attendre **la cellule Appui Solidarité Locataires** au numéro habituel de votre agence. Une étude de votre situation permettra de vous proposer la solution la plus adaptée (échelonnement...).

Rejoignez nos équipes !



Plaine Commune Habitat recrute :

- Agent technique H/F
- Développeur junior H/F
- Gardien d'immeubles H/F
- Ouvrier de régie H/F
- Responsable de gestion territoriale H/F
- Technicien Travaux H/F

Pour postuler, adressez votre CV et votre lettre de motivation à recrutement@plainecommunehabitat.fr ou sur le site internet oph-plainecommunehabitat.fr, rubrique : rejoindre nos équipes.

Vu sur f



Plaine Commune Habitat
13 mai, 02:30 · 🌐

#violencesconjugales | 🏠 10e et dernier logement aménagé et mis à disposition temporairement des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants.

🙌 MERCI à nos équipes, partenaires et grandes enseignes pour cette belle mobilisation pour mettre à l'abri les victimes des coups de leur conjoint.

Le combat continue 🙌

#oph #officepublicdelhabitat #HLM #servicepublic #logementsocial #balleursocial



■ 10 logements entièrement équipés mis temporairement à disposition des femmes victimes de violences conjugales.